### PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

DIRECTION DE LA LEGALITE - Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

portant sur le projet de création d'une voie verte dans le cadre du schéma directeur intercommunal des aménagements cyclables sur les communes de RILHAC-RANCON et LIMOGES Maître d'ouvrage : Communauté urbaine Limoges Métropole

La présente enquête conjointe porte sur le projet de création d'une voie verte, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine Limoges Métropole, situé sur le territoire des communes de Rilhac-Rancon et de Limoges. Ce projet consiste en la création d'une liaison sécurisée de 960 mètres, entre le bourg de Rilhac-Rancon (rue Auguste Renoir) et les aménagements cyclables existants de la voie de liaison nord, sur la commune de Limoges.

## **OUVERTURE DE L'ENQUÊTE**

Le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2020-104 en date du 21 septembre 2020, l'ouverture d'une enquête publique conjointe, selon les dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, pendant une durée de vingt-quatre (24) jours consécutifs, du mercredi 07 octobre 2020, à partir de 14h30, au vendredi 30 octobre 2020, jusqu'à 17h30 en mairie de Rilhac-Rancon.

#### **CONSULTATION DU DOSSIER**

#### Le dossier d'enquête publique au titre :

- de la demande de déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à la création d'une voie verte de 960 mètres entre le bourg de Rilhac-Rancon et Limoges,
- de la demande de cessibilité des terrains nécessaires à l'opération,

sera consultable en mairie de Rilhac-Rancon afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants :

- les lundis de 13h30 à 17h30
- du mardi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- les samedis de 09h00 à 12h00

Des exemplaires des dossiers d'enquête conjointe, seront également déposés à l'hôtel de ville de Limoges (9, place Léon Betoulle) ainsi qu'à la mairie annexe du quartier de Beaune-Les-Mines de Limoges (154, avenue Georges Guingouin) afin que toute personne puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants :

Hôtel de ville de Limoges	Mairie annexe du quartier de Beaune-Les-Mines
du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30	du lundi au jeudi de 14h00 à 17h30
et de 13h30 à 17h00	le vendredi de 14h00 à 17h00

Toutes les informations relatives à l'enquête conjointe ainsi que le dossier d'enquête préalable à la déclaration de l'utilité publique de l'opération pourront être consultés sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Vienne à l'adresse suivante : <a href="http://www.haute-vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Declaration-d-utilite-publique">http://www.haute-vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Declaration-d-utilite-publique</a>

## **OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête publique, ou les adresser au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de la commune de Rilhac-Rancon – 2, rue du Pérou, 87570 RILHAC-RANCON - ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr, sous l'objet « Enquête publique Voie verte entre Rilhac-Rancon et Limoges », à l'attention du commissaire enquêteur.

Des **registres subsidiaires d'enquête publique** seront également tenus à la disposition du public à l'hôtel de ville de Limoges (9, place Léon Betoulle) ainsi qu'à la mairie annexe du quartier de Beaune-Les-Mines de Limoges (154, avenue Georges Guingouin) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête et consultables en mairie de Rilhac-Rancon.

Les observations du public reçues le premier jour de l'enquête avant 14h30 et le dernier jour de l'enquête après 17h30 ne seront pas prises en compte.

# PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur René GRONEAU, géographe, désigné le 13 février 2020 par le Vice-président du tribunal administratif, recevra également les observations écrites et orales du public lors de ses **permanences à la mairie de Rilhac-Rancon**, aux jours et heures fixés ci-après :

- mercredi 07 octobre 2020 de 14h30 à 17h30
- samedi 17 octobre 2020 de 09h00 à 12h00
- mardi 20 octobre 2020 de 09h00 à 12h00
- vendredi 30 octobre 2020 de 14h30 à 17h30

#### CONSULTATION DU RAPPORT, CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport, ses conclusions motivées concernant l'utilité publique et son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

Ces documents seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairies de Rilhac-Rancon et de Limoges, à la mairie annexe du quartier de Beaune-Les-Mines ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Ils seront disponibles sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne, à l'adresse suivante : <a href="http://www.haute-vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Declaration-d-utilite-publique">http://www.haute-vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Declaration-d-utilite-publique</a>.

# DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE – AUTORITÉ COMPETENTE

La déclaration d'utilité publique de l'opération et la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet de création de voie verte relèveront de la compétence du préfet de la Haute-Vienne.